



# Commune de Notre Dame de Riez

2, rue du Lignerou – 85 270 NOTRE DAME DE RIEZ Tél. : 02.51.55.14.15 Fax : 02.51.55.47.12

A Notre Dame de Riez, le 25 juin 2019

## AVEC LE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE, VOS REGLEMENTS EN TOUTE TRANQUILLITE !

Madame, Monsieur,

Pour faciliter les démarches de ses administrés, la municipalité vous propose de prélever sur votre compte bancaire ou postal, les **factures relatives au restaurant scolaire**.

Le prélèvement automatique est en effet, un moyen de paiement :

**SÛR** : vous n'avez plus de courrier à envoyer. Vous êtes sûr de payer à la date limite de paiement indiquée sur votre facture sans risque de retard, même lorsque vous êtes absent !

**SIMPLE** : vos factures vous sont adressées comme par le passé ; vous connaîtrez à l'avance, la date (*le 16 de chaque mois*) et le montant exact du prélèvement. Sauf avis contraire de votre part, votre contrat de prélèvement sera automatiquement reconduit.

**SOUPLE** : vous changez de compte ou d'agence bancaire ou postale... un simple coup de fil à la mairie pour avertir les services municipaux et leur transmettre votre nouveau RIB par courrier ! Vous souhaitez renoncer à votre contrat, informez-en les services municipaux, par simple lettre 15 jours avant la prochaine échéance.

### **COMMENT FAIRE ?**

Il vous suffit de nous retourner simplement l'autorisation de prélèvement complétée et signée, accompagnée d'un relevé d'identité bancaire ou postal (RIB).

Vous bénéficierez ainsi du prélèvement automatique dès votre prochaine facture.

### **Remarques :**

\* Tout prélèvement rejeté fera l'objet de frais, à votre charge.

\* **Une convention a été signée entre le Trésor Public et toutes les banques de la place vendéenne. Ces dernières n'ont pas à vous facturer de frais bancaires à l'occasion du premier prélèvement. Si tel était le cas, contacter la mairie qui en informera alors la trésorerie. Cette dernière traitera avec la banque concernée.**

En espérant que cette proposition de règlement recueillera votre adhésion, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes cordiales salutations.

Le Maire, Hervé BESSONNET